

Reçu le 23.02.22

Scanné le _____

22-PET.3

Secrétariat général du Grand ConseilPlace du Château 6
1014 Lausanne**Pétition pour ouverture d'une enquête parlementaire pour M. Eric COTTIER, procureur général.**

Mesdames, Messieurs ;

- 1) Je demande formellement ouverture d'une enquête parlementaire pour les faits décrits en bas contre M.Eric COTTIER, procureur général.
- 2) Une plainte pénale a été déjà déposée en date du 13 décembre 2021 auprès du Ministère public de la Confédération pour abus d'autorité au sens de l'art. 312 CPS pour les choses décrites en bas et pour des autres choses.
- 3) En date du 3 février 2016, une ordonnance de classement a été rendue à mon encontre et qui a classée une procédure pénale contre moi par le Ministère public de Lausanne. Pièce 1.
- 4) En date du 9 juin 2017, j'ai obtenu par le Tribunal fédéral une décision confirmant le classement de cette ordonnance avec le numéro de référence 6B_675/2016. Cette décision comporte la jurisprudence au par 2.4 « ...C'est bien une violation des obligations professionnelles qui lui(moi) a été imputée et non la commission d'une infraction pénale... » Pièce 2.
- 5) Malgré cela, le Procureur cantonal M.Eric Cottier, en violant les diverses lois pénales, a continué de faire des démarches contre moi. En date du 27 juin 2017, Il a écrit une lettre avec en tête « Affaire PE14.025874-JON/Enquête pénale dirigée contre
» **Dans cette lettre datée après le classement et la décision du TF**, sans avoir une procédure pénale ouverte et malgré la décision du TF du 9 juin 2017, il a effectué des démarches qui m'incriminent. Pièce 3.
- 6) Avec cette lettre, il est clair qu'il y a eu un abus d'autorité au sens de l'art.312 CPS car il n'y a aucune procédure pénale ouverte officiellement contre moi à cette date. Pire encore, le TF avait bien confirmé qu'il n'y a pas matière pénale contre moi. Malgré tout cela, d'une manière illégale, le procureur général M. Eric COTTIER continue à faire des démarches pénales et rédige des lettres qui m'impliquent. Ceci est grave et est aussi l'objet de la présente pétition.

- 7) Actuellement au Grand Conseil, j'ai entendu qu'il y a un débat sur M.Eric Cottier. Comme des députés ont constaté qu'il n'y a aucune autorité qui surveille les comportements de ce procureur général, je demande formellement une enquête parlementaire contre les faits décrits. **En vertu de l'art 5 du Constitution fédéral et l'art.7 du Constitution vaudois, Comment un procureur général peut désobéir à une décision du Tribunal fédéral ? Comment un procureur peut écrire des lettres et effectuer des démarches sans avoir une procédure pénale ouverte officiellement ? En tant qu'un justiciable, Je demande des réponses a mes questions.**

doctorant en droit

Annexe : ment.